

A LA SOURCE DU RENOUVEAU¹

Lorsque du renouveau l'haleine caressante
Rafraîchit l'univers de jeunesse paré...

Ces deux vers de je ne sais plus quel aède d'antan modulent l'un des couplets de la saison où nous sommes entrés. Ils me revenaient à la mémoire, avec une expression plus haute et qui laissait loin derrière elle les charmes pourtant si doux du printemps, lorsque, ces jours derniers, je me mis à relire les deux premiers articles de tête de l'*Action française: Vers la Supériorité*, de M. Édouard Montpetit. *Une action intellectuelle*, de l'abbé Lionel Groulx. Voilà bien, me disais-je, des fleurs, à moins qu'on ne dise des fruits, de ce renouveau intellectuel que le XXème siècle, encore tout jeune, a fait éclore sur nos rives. Plus forts, plus riches, comme il convenait, dans les grandes villes de Québec et de Montréal, ses aromes nous sont venus, ils nous viennent délicats, variés, persistants, de toutes les régions françaises du Canada, des bords enchanteurs de la Gaspésie aux luxuriantes plaines du Manitoba.

Ce réveil de la race, non plus seulement littéraire, mais économique, mais social, mais national, franchira sans doute

¹ Des circonstances imprévues ayant obligé le P. Lalonde à remettre à plus tard son article sur la *Revanche des berceaux*, le P. Lecompte, ancien provincial des jésuites, a bien voulu nous donner cette étude sur un sujet vital pour notre race. Nous lui en sommes profondément reconnaissants. N.D.L.R.

les bornes d'une saison : il a bonne chance de connaître, après les fleurs du printemps, la maturation de l'été, puis indéfiniment, espérons-le, et sans retour d'hiver, les opulentes moissons de l'automne. — Ce qui fortifie cet espoir, c'est le nombre croissant des jeunes qui veulent secouer le farniente d'autrefois, qui se sentent au cœur une flamme, et dont la volonté se trempe chaque jour au feu de la lutte.

Il faut que leur nombre grandisse encore davantage. Cette élite, dont nous a parlé M. Montpetit, il la faut débordante comme une poussée de sève printanière, il la faut dans toutes les sphères du travail et de la pensée.

Qui n'a gémi, par exemple, de voir tant de nos ouvriers, si intelligents d'ailleurs, si ingénieux, si débrouillards, parfaitement ignorants de la technique de leur métier, incapables de remonter des effets aux causes, inaptes aux analyses un peu élaborées, et par là même voués aux postes inférieurs, au pic et à la pelle du manoeuvre ! Combien de nos commerçants, combien de nos industriels peuvent se prononcer avec compétence sur l'organisme plus compliqué des entreprises modernes, sur la géographie commerciale, physique et politique des deux hémisphères, l'état actuel de la production, le mouvement de l'échange mondial, etc. ? — La nécessité de l'étude s'impose donc ; elle s'impose pour un plus grand nombre, si nous voulons sortir du rang inférieur que nous occupons au point de vue économique. L'élan a été donné ; qu'il s'accroisse. Nous avons des Écoles techniques, des Instituts agricoles, une École des Hautes Études commerciales, l'École polytechnique. La fréquentation laisse à désirer, dit-on. Il faudrait doubler, quadrupler, décupler le nombre de leurs élèves. Nous serions vite alors nantis, dans tous les domaines, d'une élite vraiment imposante.

Qu'on nous permette d'énoncer ici, après bien d'autres, un desideratum. Pourquoi les élèves de nos collèges classiques, qui ne se destinent pas au sacerdoce, se croient-ils tenus, à mesure qu'ils franchissent le seuil du collège, d'aller encombrer les professions dites libérales ? Au lieu d'y végéter misérablement, combien d'entre eux ne feraient-ils pas, après les quelques études supplémentaires *ad hoc*, d'excellents agriculteurs, négociants, industriels, ingénieurs. Ils seraient tout d'abord — et je crois bien que la preuve en est déjà faite — les meilleurs élèves des diverses écoles énumérées plus haut. On les verrait ensuite, les uns grands fermiers, chefs de culture, initiateurs de tous les progrès dans nos belles campagnes, d'autres mener le commerce, d'autres l'industrie, d'autres le génie civil, et dans toutes ces branches se montrer supérieurs à leurs fonctions et par là exercer autour d'eux une influence profonde.

D'où leur viendrait cette aptitude d'assimilation ? Elle viendrait, sans nul doute, de leur formation classique. On le sait assez en général. Serait-il néanmoins excessif d'y appuyer un brin, aujourd'hui ?

Ce que saint Paul dit de la piété, peut s'appliquer en un sens aux études classiques : elles sont utiles à tout. Elles disposent à tout, préparent à tout, mènent à tout. Pourquoi ? Parce qu'elles forment tout l'homme, ou du moins ce qui dans l'homme règne et commande : son esprit, sa volonté, son cœur ; et sur ce composé ainsi grandi et fortifié on peut ensuite greffer une spécialisation quelconque, suivant l'aptitude prédominante. Très bien. Mais d'où vient aux classiques cette puissance formative ? — La réponse s'éclaire par l'analyse même des ingrédients du cours classique : on y trouve (je laisse ici de côté les matières proprement religieuses) l'étude des langues anciennes et modernes avec l'histoire et la géographie ; de plus, mais au

second rang, les mathématiques et les sciences appliquées dans leurs grandes lignes; enfin, comme nécessaire couronnement, saisissant en un faisceau qu'elle illumine ces diverses études, et donnant aux facultés du jeune élève ce fini et cette force qui en font déjà un homme, une solide philosophie. — Voilà, si je ne me trompe, tout le plan et le résultat d'une belle éducation classique, le mot *éducation* pris dans son sens large: de *educere*, amener dehors, déployer, développer; comme le bouton de rose sous l'influence du soleil et de la rosée se développe, s'entr'ouvre et s'épanouit magnifiquement; comme le chêne, parti du gland obscur où tout son être était en puissance, s'est dégagé peu à peu avec lenteur, avec une majesté toujours croissante, pour devenir le roi de nos forêts — *crescit, occulto velut arbor aëvo*.

Afin de toucher du doigt ce travail lent mais certain de l'action classique sur l'enfant — sauf exceptions, hélas ! non moins certaines — prenons le premier élément du classicisme, l'étude des langues anciennes. Pourquoi actives-elles, mieux que toute autre, l'éducation des facultés maîtresses de l'homme? C'est qu'elles déterminent, comme pas une, ce que l'on a appelé avec justesse la gymnastique intellectuelle.

Le gymnase fut d'abord chez les Grecs un lieu d'exercices physiques; il se transforma ensuite en académie où l'on vit se succéder des maîtres comme Platon et Aristote. Les Allemands ont conservé à leurs collègues classiques le nom de *gymnases*. L'exercice de l'esprit au collège est en effet porté à son maximum. Le latin et le grec ne sont pas des langues de la vie courante, que l'on puisse saisir comme d'instinct et en se jouant. Précisément parce que *mortes*, elles sont fixes dans leur inamissible beauté, nullement sujettes à toutes les fluctuations du caprice comme nos langues modernes. Leurs règles sont précises, claires,

immuables. Pour les acquérir et en faire une juste application, il est besoin d'attention, de raisonnement, de constantes comparaisons avec la langue maternelle, dans le but de faire passer de l'une à l'autre leurs idiotismes particuliers. De là vient encore une connaissance plus approfondie, plus parfaite de sa propre langue. Si cela est vrai pour l'anglais, pour l'allemand — et les premiers éducateurs de l'Angleterre et de l'Allemagne s'en portent garants — combien plus ne l'est-ce point pour les races latines, dont les langues viennent intégralement, en droite ligne, du latin et du grec. Elles y puisent leur sève la plus pure. D'où vient notamment que la littérature française est si belle, si grande, si noble, si claire, si mesurée, si ce n'est de sa filiation avec les classiques anciens qui lui ont départi toutes et chacune de ces qualités ? Le fait est hors de doute, n'est-ce pas ? Et pourtant vous savez les essais malheureux que l'on a faits en France, surtout depuis 1902, pour substituer au grec et au latin les langues modernes. Dix ans ne s'étaient pas écoulés que ce cri d'alarme éclatait dans tous les rangs de la société française : Le français décline ! le français se meurt ! C'était la *crise du français*. La guerre actuelle, qui fait faire tant d'examens de conscience, paraît devoir stimuler le retour à la saine pédagogie.

Un autre effet de l'étude des littératures anciennes est le vaste champ de l'histoire qu'elles ouvrent devant nos regards. Les chefs-d'œuvre de la pensée chez les Grecs et les Romains, les merveilles de leur sculpture, de leur architecture, les exploits guerriers de leurs capitaines la sagesse de leurs lois qui a illustré la Grèce et fait de Rome la maîtresse de l'univers, toutes ces beautés, toute cette richesse historique disparaissent si vous retranchez de vos classes les langues latine et grecque.

Inutile d'appuyer sur les avantages qui reviennent de ces études pour la formation du sens esthétique. L'incomparable beauté littéraire des œuvres antiques n'a pas cessé d'âge en âge d'inspirer les plus sublimes génies de tous les peuples. La France lui doit son *grand siècle*, auquel on revient de plus en plus. L'Angleterre elle-même lui est redevable (Shakespeare mis à part) de ses meilleurs écrivains et orateurs, Pope, Dryden, Milton. Burke, Pitt, Tennyson, Gladstone, Newman.

Tout utiles et tout éducatives que soient les mathématiques et les sciences, elles n'offrent rien qui puisse approcher de la valeur de ces études classiques. Surtout si l'on y joint le côté moral qu'elles présentent à nos recherches. Le cœur ne s'émeut pas à la vue d'une équation d'algèbre ou d'une formule chimique, comme il fait, par exemple, devant les dernières heures de Socrate, la fidélité conjugale de Pénélope, l'affection poussée jusqu'à l'héroïsme de Nisus et d'Euryale, la mort en beauté, sur le champ de bataille, de cet enfant de la douce Argolide,

.....*cælumque*

Adspicit, et dulces moriens reminiscitur Argos.

Ce n'est pas que tout y soit imitable, certes ! Il y a beau temps que saint Grégoire de Nazianze nous a indiqué, dans une sentence harmonieuse, la manière de procéder : "Méprise les divinités ridicules dont parlent les poètes, admire la beauté des paroles : sur le tronc des lettres antiques, laisse l'épine et cueille la rose." Pour ce choix délicat, vient en aide une judicieuse expurgation des auteurs, et pour élever l'âme bien au-dessus des plus hautes vertus payennes, nous avons le spicilège des Pères et des Docteurs de l'Église.

J'entends l'objection: Tout cela est bien beau, bien ordonné, mais ce n'est pas *pratique*. Avec tout ce bel idéal, avec cet interminable cours d'études, quelques hommes percent ci et là, oui, mais la masse, mais la multitude, mais le peuple reste au bas de l'échelle et se fait distancer par les autres races plus pratiques. — Alors, vous voulez... ? — Nous voulons que tous ces collèges classiques de la province et d'ailleurs changent leur méthode. Ils ont fait leur temps. Ils retardent. Corrigez vos programmes, Messieurs: moins de grec et de latin, plus de langues vivantes, et vivement, six ans au lieu de huit, de même aussi plus de sciences, plus de mathématiques, de la comptabilité, de la géographie économique, politique, du dessin linéaire, les notions essentielles de l'agriculture, de l'arboriculture, de... — Assez, assez, malheureux ! Voulez-vous écraser vos fils sous couleur d'en faire de petites encyclopédies ? Et qu'en restera-t-il à la fin du compte ? Après s'être gavés de mille aliments disparates, ils apporteront à telle ou telle profession une intelligence hypertrophiée par l'entassement de petites connaissances usuelles, mais quant à l'acuité de perception, à la clarté, à la souplesse, à la vigueur du raisonnement, soit dit sans paradoxe, véritablement atrophiée.

Cette tendance malade à vouloir que toute matière étudiée serve ensuite et sans tarder, n'est pas plus raisonnable que de demander à l'athlète qui s'entraîne à la lutte avec des haltères et des mils — dont il n'aura que faire plus tard — d'user plutôt de marteaux de forgeron et de casse-roles. “La question, répliquait fort justement Matthew Arnold, n'est pas de savoir ce que votre fils fera de son latin, mais ce que le latin fera de votre fils.” Un constructeur de navires disait à un recteur de collège américain: “N'essayez pas d'enseigner ma branche dans vos classes. Faites-moi des jeunes gens intelligents: je me charge du reste.”

Ah ! sans doute, l'élève, lui, aimerait mieux de beaucoup ce papillonnage sur toutes les fleurs, cette mobilité incessante parmi de multiples matières moins ardues que le grec et le latin. Cela se conçoit, le principe du moindre effort est toujours attrayant. Mais est-ce là de la bonne pédagogie ? Est-ce là une formation allant de pair avec la dignité humaine qui veut, en plus d'une intelligence éclairée, une volonté forte, habituée à se vaincre, à vaincre la paresse innée dans l'homme, à se jeter sur les difficultés plutôt qu'à les fuir, à prendre, si l'on me permet cette locution populaire, le taureau par les cornes. Or, l'étude des langues anciennes est merveilleuse pour fournir cet élément éducatif. Elle lègue ce trésor que La Fontaine a si ingénieusement présenté dans la fable du *Laboureur et ses enfants*, "Que le travail est un trésor." Elle développe tout l'homme dans un magnifique équilibre, elle le développe dans toutes ses dimensions, elle produit en définitive ce qu'on a appelé *l'homme carré d'Aristote*.

J'avais dessein de relever une ou deux autres objections que l'on fait aux études classiques, et de tracer ensuite la silhouette de leurs auteurs, heureusement rares encore au Canada : ceux-ci, fils de leurs œuvres, ne voyant pas plus haut que les solives d'un magasin ; ceux-là hypnotisés par la race soi-disant supérieure ; quelques-uns piqués de la tare anticléricale, etc. Mais cet article est déjà long. Terminons-le par la note suivante.

Que reste-t-il à faire au jeune homme classiquement élevé comme nous avons dit, pour prendre place dans la société et vraisemblablement y jouer un rôle ? Il lui reste de se spécialiser par des études préparatoires soit au sacerdoce, soit aux professions libérales, au génie, à l'industrie, au commerce à l'agriculture. Et plus celui qui s'y présente est richement organisé, plus vite et plus haut s'élèvera-t-il

dans ces matières spéciales. Une élite se formera de la sorte, élite d'hommes vraiment capables dans tous les genres, religieux et profanes; élite en mesure de prendre part à l'action intellectuelle préconisée par M. l'abbé Groulx, non seulement par des œuvres purement littéraires, mais — comme la France nous en donne le plus admirable exemple — sur tous les terrains, dans tous les domaines de la pensée et de l'action; élite enfin qui, sans prétendre aucunement porter ombrage à une race quelconque, aura d'abord le souci de la sienne, le souci de sa gloire, la légitime ambition de la situer en bonne place parmi ses voisines et qui sait même, peut-être, un jour, un jour lointain... l'élever au rang des nations !

ÉDOUARD LECOMPTE, S.J

L'Action française

publiera, en mai, un article de monsieur

L. O. DAVID, sénateur.

POUR QUE GRANDISSE L'ACTION FRANÇAISE

J'ai trouvé l'autre jour, dans mon courrier, accompagné de trois piastres, le billet suivant :

Mon cher monsieur,

C'est un pauvre qui vient vous offrir son humble obole *pour que grandisse l'Action française*. Pauvre de nom et pauvre de fait, puisque je suis religieux et que la maison que j'habite, vivant d'aumônes — et celles-ci se faisant rares en ce temps de crise — ignore si demain elle aura encore de quoi nourrir les siens.

Et cependant mon supérieur me permet de répondre à votre appel et de vous offrir ces quelques piastres. Elles m'ont été données pour soulager quelque misère. J'ai pensé à la grande misère de la langue française, cette noble dame, première souveraine de notre pays, aujourd'hui exilée de ses terres, séparée d'un bon nombre de ses enfants, trahie par d'autres, persécutée et meurtrie.

Vous voulez, vous et vos camarades ligueurs, replacer sur son trône celle que des lois injustes en ont chassée, rétablir son sceptre, lui redonner ses anciens attributs.

Généreuse entreprise à laquelle mon patriotisme ne peut rester insensible. Je connais les armes dont vous vous servez, de quel franc métal elles sont trempées, quelles mains loyales et fortes les manient, quels cœurs ardents et quels esprits fermes et clairs en dirigent les coups.

Acceptez donc, mon cher monsieur, *pour que grandisse l'Action française*, cette humble obole. Et puisse le geste du pauvre déterminer le geste du riche.

On aura lu cette page, j'imagine, avec une émotion égale à la nôtre.

Le geste du pauvre déterminera-t-il le geste du riche ? Nous l'espérons, mais les pauvres n'auraient, en tout cas, qu'à multiplier et additionner leurs gestes *pour que grandisse l'Action française*...

Il n'est personne dont l'indigence soit telle qu'il ne puisse nous donner secours. S'il n'a point d'argent, qu'il dise une bonne parole, qu'il recommande l'œuvre aux lecteurs et aux clients. Et s'il a de l'argent, qu'il songe, pour modeste que soit son obole, à cette antique et féconde vérité: les gouttes d'eau font les ruisseaux, les ruisseaux font les grandes rivières.

Nous voulons que l'*Action française* grandisse parce que nous devinons l'immensité de la tâche qui l'attend. Nous devinons les faits qu'il faudrait noter, les gestes qu'il conviendrait d'honorer, les lacunes qu'il importerait de signaler, les pièces et les consignes qu'il est urgent de jeter à la foule.

Chaque mois, devant les documents qui s'amassent, nous nous désolons d'avoir si peu d'espace, d'écarter ou de remettre tant de choses. Ah ! que l'on soit bien tranquille là-dessus, c'est le fonds et la bonne volonté qui manquent le moins !

Il faudrait si peu de chose, cependant, une parcelle des trésors que l'on prodigue ailleurs, pour nous permettre de porter à quarante ou quarante-huit pages notre brochure mensuelle... Et plus tard peut-être, qui sait !

Nous tendons la main sans scrupule: c'est pour Sa Majesté la Langue française. Qu'on y jette du cuivre ou de l'or, nous accepterons le tout avec gratitude et nous en ferons de solides armes pour la défense de la plus "*délictable parlure*" qui soit.

Pour que grandisse l'Action française...

OMER HÉROUX.

PARLONS MIEUX

Des journalistes parisiens ont prétendu nous apprendre ce que lisent les soldats français: selon les hasards de leur chasse à la copie, ils nous ont assuré que ceux-ci lisent quelques classiques qui ont illustré la France et ceux-là, certains romanciers qui la calomnient. Mais, n'en déplaise à ces journalistes parisiens, celui qui sait le mieux ce que lit le soldat, c'est peut-être un soldat; c'est pourquoi nous en croirons plutôt M. Jean de Goitisololo, qui a fait les observations suivantes (*l'Opinion* du 6 janvier): "Cette guerre fera faire des progrès à la connaissance de la langue française, non seulement à l'étranger, mais en France, ce qui est particulièrement désirable. Dans les cantonnements de repos et les tranchées, les trois livres que l'on est à peu près sûr de trouver et que l'on se passe dévotement sont: une grammaire française, un dictionnaire, une histoire d'école primaire. Quand un village possède un grand Larousse sauvé de la bibliothèque du notaire, du curé ou de l'instituteur, on en préfère les volumes même à un roman. Les exercices français font prime, le code est assez recherché, l'on aperçoit souvent dans une cartouchiere entr'ouverte, à côté d'une boussole et d'une pipe, les petits classiques à 0 fr. 25 de la Bibliothèque dite Nationale. Pendant un fort bombardement, rien ne distrait comme de poser des colles aux camarades sur l'emploi d'*ou* adverbe, conjonction ou substantif. Sont recommandés pour les gardes nocturnes: les jeux de mots, charades, losanges et carrés du *Bulletin des Armées*, de l'*Écho de Paris* ou de l'*Illustration*.

Aux moments calmes, on vérifie le fonctionnement d'une ligne téléphonique en discutant sur le sens d'une expression, puis l'on écrit à un académicien pour se mettre d'accord."

J'ai éprouvé, en lisant cela, une joie que je voudrais vous voir partager. J'y ai trouvé aussi une justification de la petite rubrique que je tiens dans cette petite revue, et qui pourrait me donner figure de prétentieux ou de présomptueux, si l'on ne reconnaissait les bonnes intentions que j'apporte à cette besogne nécessaire.

Besogne nécessaire ici autant que là-bas. Celui qui sauve la langue française sur la Somme et celui qui, sur l'Outaouais, — selon l'heureux rapprochement d'Édouard Montpetit — combat pour sa maintenance au Nouveau-Monde, celui-là qui défend la racine et celui-ci qui protège le rameau sentent le besoin de conserver à l'arbre sa beauté première.

Surprendre

Dans le numéro de février, on lisait, *Tribune des lecteurs*: "*Pris par surprise*: Voilà une expression qu'on rencontre souvent dans nos journaux. Ne serait-ce pas un anglicisme ? Quelqu'un pourrait-il la signaler dans un auteur français ? ?"

Pas moi. Et ne seriez-vous pas vous-même surpris de la trouver chez un bon écrivain ? *Surprendre* veut dire *prendre au dépourvu*, *prendre en arrivant à l'improviste*, — *prendre par surprise*, quoi ! Alors pourquoi cette répétition inélégante ? et pourquoi employer trois mots quand un seul suffit ?

Pourquoi ?

Ce qui nous manque le plus, parmi les qualités françaises qui nous manquent, c'est, je crois, la concision.

Nous sommes prolixes, diffus, verbeux; nous sommes interminables. Nous entravons le jaillissement de notre pensée dont l'expression est sans cesse embarrassée par des pléonasmes et des clichés, par des redondances et — si j'ose dire — des tautologies. Aux mots utiles nous ajoutons des parasites qui les affaiblissent: Songeons que tout mot qui ne donne pas de force à la phrase lui en ôte. Réfléchissons, et le mot inutile, qui est nuisible, laissera percer son inutilité, — tels certains hommes, quand on les observe un peu. Sarclons. Échenillons. Habitons-nous à faire mentalement la petite analyse grammaticale apprise à l'école. Isolons chaque vocable, afin de le mieux voir. Évitions surtout l'abus de l'adverbe et de l'épithète, nous souvenant que s'ils n'ajoutent rien, ils doivent disparaître.

“*Wait and see*”

Rien n'est plus puéril que de mesurer la concision d'une langue à la traduction d'une formule.

On se souvient qu'à la mémorable séance du 7 mars, au parlement du Royaume-Uni, M. John Redmond, reprochant son indécision à M. Lloyd George, disait que la politique irlandaise du premier ministre pouvait se formuler par “*Wait and see.*” Or, le *Manchester Guardian* rapporte que l'extrême concision de cette phrase a découragé les correspondants des journaux de langue française à Londres, et que M. Coudurier (*Journal de Genève*), qui a seul essayé de traduire ces trois mots, a dû en employer sept: “Attendez et vous verrez ce qui arrivera.”

Un jour qu'à la Chambre des députés M. Briand ou M. Ribot répondra à quelque interpellateur par un impénétrable “Nous verrons,” il est probable que le correspondant du *Manchester Guardian* à Paris traduira ces deux mots par

les neuf suivants: "We shall see to this at some future date."
Et un Français ignorant tout de cette langue n'hésitera pas à déclarer que l'anglais manque de concision.

Ce n'est ni l'anglais ni le français qui manquent de concision, — c'est nous.

LÉON LORRAIN.

LA QUESTION DES LANGUES AU CANADA

C'est le titre de deux articles qui viennent de paraître dans la revue des jésuites français, les *Études*, sous la signature d'un Canadien, le P. Adélard Dugré.

Articles fortement documentés, clairs, calmes, vraiment "exhaustifs." La suggestion a déjà été faite de les publier en brochure. Nous souscrivons volontiers à ce vœu.

UN NOUVEAU SECRÉTAIRE

Suivant les règlements de leur association, les nouveaux directeurs de la Ligue des Droits du français ont dû, à leur première réunion, élire un secrétaire général choisi parmi eux. Sur la proposition du docteur Gauvreau, secrétaire sortant de charge, M. Louis Hurtubise, ingénieur civil, a été élu pour le prochain terme.

Ceux qui connaissent le patriotisme et l'activité de M. Hurtubise se réjouiront de cette nomination. Le nouveau titulaire marchera sur les traces de son vaillant et dévoué prédécesseur.

À TRAVERS LA VIE COURANTE

*Un bon soldat
de notre langue*

L'Action française saluait, dans son premier numéro, un bon soldat de notre langue, décédé récemment. Ils sont plus nombreux qu'on ne le croit, ces modestes, servant avec une ardeur inlassable, dans leur humble milieu, le parler des aïeux.

En voici un, encore vivant, dont un ami me signale les prouesses. Ni grand nom, ni haute position. C'est un homme du peuple, un simple plombier. Mais il a l'âme patriotique et vaillante. Au moyen-âge il aurait fait partie des croisades. Aujourd'hui il combat, d'estoc et de taille, pour la langue française.

Ainsi autour de sa boutique demeurent de petites gens. Ils désirent assez souvent se servir de son téléphone. "Avec plaisir, répond-il invariablement, mais vous savez la condition: il faut demander le numéro en français." Combien de voisins il a amenés, par ce moyen, à parler affaires dans leur propre langue !

*Avec les
maisons anglaises*

Et lui-même évidemment il prêche d'exemple. Son métier le met en relations avec une maison anglaise. Mais il exige qu'on le serve en français, sinon il ne donnera pas sa commande. Bon client, on tient à le conserver. Et comme dans le magasin les commis ne parlent que l'anglais, on fait venir, quand il appelle au téléphone, un jeune Canadien français qui travaille dans la cour, à l'expédition des marchandises.

Or, patriote avisé, il appelle souvent, plus souvent même qu'il ne serait nécessaire, faisant ses commandes l'une après l'autre, alors qu'il pourrait les joindre. . . si bien que l'employé de la cour agit très souvent comme commis de magasin, en attendant — ce qui ne saurait tarder, vu son utilité — qu'il le devienne définitivement. Que de personnes, remarquait ce brave plombier, pourraient faire comme moi et aider ainsi la cause sacrée! Assurément, et c'est pour les y décider que nous rapportons ce fait.

*Un contrat
à signer*

Ajoutons-en un second. Celui-ci a pour théâtre la bonne ville de Québec. Le supérieur d'une communauté religieuse reçut d'une compagnie de transports un contrat à signer. Pas un mot de français. Il protesta. Que

voulez-vous ? lui répondit-on. Notre commerce rapporte peu, les neuf dixièmes de nos clients connaissent bien la langue anglaise, alors vous comprenez... — Ce que je comprends, rétorqua aussitôt le religieux, c'est que j'ai le droit de me faire servir dans ma langue; si vous ne le voulez ou ne le pouvez pas, dites-le moi, j'irai ailleurs. — Le lendemain, le courrier rapporta un contrat en français, mais en français... *torontonien*. La compagnie avait amené pavillon, on pouvait se montrer bon prince. Le supérieur refit donc lui-même cette mauvaise traduction, la soumit à la compagnie qui l'approuva et la recopia, puis il la signa. L'an prochain — car la leçon a paru bonne — tous les clients de langue française recevront probablement un contrat bien rédigé, dans leur langue. Ainsi se remportent les victoires.

La charte civile de l'A. C. J. C.

Cette question du bon français a son importance. Et les maisons anglaises ne sont pas les seules, malheureusement, à l'ignorer. Un bon nombre des nôtres ne s'en soucient guère. Elles envoient des circulaires dans un style lourd, où les anglicismes et les solécismes fourmillent. Non moins coupables sont les compagnies à fonds sociaux qui demandent leur reconnaissance civile. De quelle phraséologie obscure et barbare elles revêtent l'exposé de leurs affaires ! Aussi convient-il de féliciter chaleureusement l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne française, pour la clarté, la sobre élégance, la pureté de style qui caractérisent la loi par laquelle elle vient d'être constituée en corporation. Voilà — ou je m'abuse étrangement — un document exceptionnel, comme il en sort peu de notre usine législative. Le *Semeur* l'a publié en février dernier. Je proposerais qu'on l'affichât dans toutes les études d'avocats et de notaires. Il y servirait utilement de modèle.

L'enseignement de la comptabilité

Un mot maintenant à propos de l'enseignement de la comptabilité. Le reproche que nous avons adressé à nos maisons d'éducation, c'est d'ignorer en cette matière la langue française et, par suite, de la faire ignorer à leurs élèves. Quand ceux-ci deviennent plus tard comptables, ils sont portés à n'employer que des termes anglais, à n'écrire que des lettres anglaises, à faire, en un mot, leur travail uniquement en anglais.

Là est la faute, faute grave, qui prépare à notre race des transfuges inconscients. La connaissance de la langue anglaise est nécessaire dans le commerce, nous l'admettons, et nous comprenons qu'on l'enseigne,

mais que ce ne soit pas au détriment de la langue française, que ce ne soit pas en déformant la mentalité de notre jeunesse, des "hommes de demain." Un enseignement bilingue remédierait à cela. *L'Action française* espère d'ailleurs pouvoir donner bientôt, sur ce sujet important, un article d'un spécialiste.

PIERRE HOMIER.

LE FRANÇAIS DES ANNONCES

PROGRÈS ACCOMPLIS

Comme véhicule éminemment propagateur de termes propres ou impropres, il n'y a rien de comparable aux annonces des journaux.

Les annonces ont un incroyable effet sur le langage populaire.

L'acheteur désirant se procurer un objet dont il a lu la réclame dans une gazette, désignera infailliblement cet objet par le terme indiqué, qu'il soit choisi ou familier, de saine facture française ou de douteuse provenance anglaise.

Les grands magasins Dupuis Frères et Goodwin's méritent une mention spéciale dans la rédaction de leurs annonces et ceux qui tiennent à la pureté du langage doivent en féliciter ceux qui en sont chargés: M. Turgeon, chez Dupuis Frères, et M. Inglis, chez Goodwin's.

Depuis plusieurs mois, de fréquentes entrevues avec ces messieurs me permettent de croire que leurs efforts en faveur d'un bon choix de mots dans leurs annonces est de bon augure pour l'avenir. Tous deux ont accepté de bonne grâce de faire disparaître de leurs pages de réclames dans nos quotidiens bon nombre de termes impropres et de les remplacer par des termes plus français.

* * *

Il y a deux ans, on pouvait lire dans les annonces canadiennes françaises:

<i>Mop</i>	au lieu de	Vadrouille
<i>Rug</i>	—	Carpette
<i>Tossier</i>	—	Grillepain

<i>Sweater</i>	au lieu de	Chandail
<i>Fixtures</i> (électriques)	—	Accessoires, garnitures
<i>Fixtures</i> (d'épicerie)	—	Mobilier, installatio
<i>Gingham</i>	—	Guingan
<i>Grape fruits</i>	—	Pamplemousse
<i>Currants</i> (raisin)	—	Corinthe
<i>Poles</i> (à rideaux)	—	Baguettes, tringles
<i>Dumpling</i> (aux pommes)	—	Chaussons
<i>Cream puffs</i>	—	Choux à la crème
<i>Buns</i>	—	Brioches
<i>Lait condensé</i>	—	Lait concentré
<i>Corn starch</i>	—	Amidon
<i>Clams</i>	—	Clovisses
<i>Haddock</i>	—	Aiglefin
<i>Tordeurs</i>	—	Essoreuses
<i>Floss</i>	—	Filoselle
<i>Tapisserie</i>	—	Papier peint
<i>Cristal coupé</i> (cut)	—	Cristal taillé
<i>Bloomers</i>	—	Bouffante (<i>culotte</i>)
<i>Département</i>	—	Rayon
<i>Flottant</i>	—	Flétan
<i>Numéro</i>	—	Pointure
<i>Corn flakes</i>	—	Flocons de maïs
<i>Sh edded wheat</i>	—	Blé filamenté
<i>Net à cheveux</i>	—	Résille
<i>Frill</i>	—	Ruche
<i>Cuir patente</i>	—	Cuir verni
<i>Leghorn</i> (chapeaux en)	—	Livourne (<i>paille de</i>)
<i>Moulin à laver</i>	—	Laveuse
<i>Set de salon</i>	—	Mobilier de salon
<i>Overalls</i>	—	Salopettes

Il n'y a pas longtemps, ces termes, nouveaux pour nos gens, leur paraissaient rébarbatifs, leur choquaient l'oreille. Ils y sont déjà habitués. Un sourire de pitié accueille maintenant les termes anciens qui semblent démodés et qu'on a mis au rancart. Souhaitons qu'ils y restent.

* * *

Un autre point d'acquis, c'est la disparition du mot *patentes*, de l'annonce des maisons Pigeon et Marion, solliciteurs de brevets d'invention.

La première est maintenant rédigée comme suit: *Inventions* protégées en tous pays. Pigeon, Pigeon et Davis, Montréal.

La seconde: *Brevets d'Invention*. En tous pays. Demandez le guide de l'inventeur qui sera envoyé gratis. Marion et Marion, 364, rue Université, Montréal. (Cf. *Le Devoir*, 30 mars 1917.)

Il nous fait plaisir de remercier ici ces deux maisons qui se sont rendues à la demande qui leur a été faite d'opérer ce changement dans leur réclame, malgré le coût de clichés nouveaux qu'il leur a fallu faire exécuter.

ÉTIENNE BLANCHARD, P.S.S.

NOTRE ENQUÊTE

Nombreux sont ceux qui ont répondu à notre appel. Ce nous est une preuve que notre enquête s'imposait. Elle nous a révélé d'ailleurs un état de choses que nous soupçonnions déjà, mais dont les données certaines nous échappaient. Nous les possédons maintenant, et elles attestent l'énorme proportion d'articles d'épicerie qui ne portent que des étiquettes anglaises.

Nous publions donc aujourd'hui les deux listes que nous avions annoncées, ou plutôt nous n'en publions qu'une, mais elle est double. Elle contient en effet, à la fois, et les articles aux étiquettes anglaises et — lorsqu'ils existent et nous ont été signalés — les articles correspondants avec étiquettes françaises ou bilingues.

ARTICLE	ÉTIQUETTE	MARQUE
Amidon.....	anglaise.....	Canadian Starch Co.
“	“	Columbia prepared Corn.
“	“	Benson prepared Corn.
“	“	Berger's Starch Corn.
Céréales.....	anglaise.....	Quaker Oats.
“	“	Cereal Co. Ltd.
“	“	Postum Cereal Co.
“	bilingue.....	H'O—Mills.
Cocoa.....	anglaise.....	Fry's Cocoa.
“	bilingue.....	Cocoa Baker.

Conserves de fruits,

Confitures.....	anglaise.....	Hygean brand.	
“.....	“.....	Primus brand.	
“.....	“.....	Smith Fruit farms.	
“.....	“.....	Goodwillie and Son.	
“.....	“.....	Upton's jam.	
“.....	“.....	Preston's Pure Preserves.	
“.....	“.....	G. B. Jacobs.	
“.....	“.....	T. A. Lytle.	
“.....	française.....	Labrecque et Pellerin.	
Conserves de légumes.....	anglaise.....	Victoria Standard Peas.	
“.....	“.....	Primus brand.	
“.....	“.....	Hygean brand.	
“.....	bilingue.....	Frontenac.	
Essences.....	anglaise.....	Jonas' Extracts.	
“.....	française.....	J.-A. Simard.	
Farine.....	anglaise.....	St. Lawrence Starch Co.	
“.....	“.....	Ogilvie Flour Mills.	
Huile d'olive.....	anglaise.....	Lucca Olive Oil.	
“.....	bilingue.....	Jeanne d'Arc.	
Ketchup.....	anglaise.....	St. Louis Preserving Co.	
“.....	“.....	Clark's Tomato Ketchup.	
“.....	“.....	Bourque.	
Moutarde.....	anglaise.....	Keens' Mustard.	
“.....	“.....	Herron's French mustard.	
“.....	“.....	Williams Prepared mustard.	
Poivre.....	anglaise.....	McLaren's Pepper.	
Raisins (épépinés).....	anglaise.....	Daphn brand.	
“.....	“.....	Warfield Seeded Raisins.	
“.....	bilingue.....	Frontenac épépinés.	
“.....	(sans pépins).....	anglaise.....	Not-a-seed.
“.....	“.....	bilingue.....	Frontenac.
Sel.....	anglaise.....	Windsor Table salt.	
Soda à pâte.....	anglaise.....	Cow Brand Baking Soda.	
“.....	“.....	Dwight's Baking Powder.	
Sucre.....	anglaise.....	Redpath Sugar.	
“.....	“.....	St. Lawrence Sugar.	
“.....	“.....	Royal Acadia Sugar.	
“.....	bilingue.....	Lantic Sugar.	

Cette liste évidemment n'est pas définitive. D'abord, un bon nombre d'articles ne nous ont pas encore été signalés. Ensuite nous en avons éliminé nous mêmes plusieurs: tous ceux d'abord qui n'étaient pas des produits alimentaires — nous leur consacrerons plus tard une liste spéciale; puis tous les biscuits, chocolats et bonbons — dans le même but.

Quelques remarques sur les articles inscrits s'imposent. Nous sommes obligés, faute d'espace, de les remettre au mois prochain. Nous indiquerons en même temps le résultat pratique de cette enquête.

NOS CARNETS D'ABONNEMENT

L'Action française doit à plusieurs de ses amis de vifs remerciements. Ils se sont donné beaucoup de peine pour la faire connaître, pour multiplier le chiffre de ses lecteurs.

Pour faciliter ce travail de propagande, nous avons fait préparer des carnets d'abonnement que nous tenons à la disposition de tous ceux qui veulent faire de la propagande. Les résultats sont déjà très satisfaisants.

Voulez-vous nous donner un coup de main ? Dites un mot ou écrivez au secrétariat de la Ligue des Droits du français, 98, Immeuble Dandurand, à Montréal, et vous recevrez autant de carnets que vous le désirerez. Chaque carnet contient six formules de reçus.

EXEMPLE À SUIVRE

Plusieurs commissions scolaires, celles de Montréal, de Montréal-est, de la Pointe-aux-Trembles, de Saint-Joseph de Bordeaux, de Sainte-Cécile de Montréal, entre autres, ont décidé d'offrir en prix aux élèves de leurs écoles notre dernier almanach.

Les hommes les plus compétents, les rédacteurs du *Parler français* et de la *Nouvelle-France*, ont fait de ce petit livre et de son intérêt permanent un éloge trop complet pour que nous hésitions à dire que l'exemple de ces municipalités mérite d'être imité.

Les almanachs qui nous restent se vendent 15 sous l'exemplaire, \$1.50 la douzaine, \$10 le cent, \$75 le mille. Dans le cas des commissions scolaires, nous prenons à notre charge les frais de port.

NOTRE PARLER

Nous rappelons à ceux qui possèdent sur ce point des notes topiques que nous sommes à constituer un dossier des opinions émises sur notre parler par les Français de France.

La chose est d'autant plus intéressante que nous retrouvons de ce temps-ci la légende du *patois* canadien dans les milieux les plus inattendus.

PETITES NOTES

Nous remercions de tout cœur les journaux et les revues qui nous ont fait un si bienveillant accueil et qui publient si aimablement notre sommaire.

* * *

La maison Dupuis Frères renouvelle, cette année encore, son magnifique geste et offre, pour stimuler l'étude de notre langue, cinquante médailles aux élèves de nos grandes maisons d'éducation.

Puisse, sous une forme ou sous une autre, cet exemple trouver de nombreux imitateurs !

* * *

Après des mois de travail, la société Saint-Jean-Baptiste a obtenu que, dans l'index téléphonique, les noms des divers services municipaux soient inscrits en français comme en anglais.

Nous lui souhaitons maintenant de gagner son point auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial.

* * *

Avez-vous donné à l'*Action française* un nouvel abonné ?

Vous n'auriez souvent qu'à le vouloir, à dire un mot aimable.

Et nos abonnés doubleraient ainsi notre puissance d'action et le rayonnement de notre influence.

Le collège franco-américain, dirigé par les Assomptionnistes à Worcester, vient d'obtenir le pouvoir de conférer des grades universitaires. C'est un événement important dont nous nous réjouissons et qui ne peut qu'aider la cause française aux États-Unis.

* * *

La Ligue des Droits du français a, à son service, plusieurs excellents traducteurs. Nous prions nos amis de les recommander aux maisons anglaises qui veulent faire de la publicité française.

* * *

La langue française au Canada — c'est le titre, on ne l'a pas oublié d'un livre de Pierre Homier, qui date déjà de quelques années mais garde une constante actualité. Car, il touche, avec faits à l'appui, aux multiples questions qui sont encore à l'ordre du jour.

On peut dire, sans exagération, que ce sont les articles réunis dans ce petit volume qui ont déterminé la fondation de la Ligue des Droits du français.

Il nous reste un certain nombre d'exemplaires de *la Langue française au Canada*. On pourra se les procurer au secrétariat de la Ligue des Droits du français, 98, Immeuble Dandurand, Montréal, au prix de 15 sous l'exemplaire, net, 20 sous franco.

* * *

L'an dernier, à l'occasion de la fête nationale, certaines sociétés ont fait distribuer aux auditeurs des réunions patriotiques un texte clair, précis, contenant deux ou trois résolutions pratiques.

C'est un exemple à imiter.

* * *

Les Acadiens vont rentrer en possession du site de la chapelle de Grand'Pré, où leurs ancêtres "furent enfermés, à l'automne de 1755 et d'où ils s'embarquèrent pour l'exil éternel !" — L'expression est de M. Pascal Poirier.

Un comité a été constitué pour recueillir les fonds nécessaires à l'érection d'une clôture et d'un monument sur le terrain sacré. On accueille les souscriptions de l'extérieur et déjà la Saint-Jean-Baptiste de Montréal s'est inscrite pour \$25.

Autre exemple à suivre.

* * *

Quelques sociétés patriotiques se préoccupent d'amener les Canadiens français oubliés à toujours mettre sur leurs enseignes une inscription française ou bilingue.

C'est un travail beaucoup plus efficace que certains ne seraient portés à le croire tout d'abord, car c'est avec ces menus traits que se dessine, pour une part, la physionomie d'une ville.

* * *

Nous sommes à préparer le prochain *Almanach de la langue française*. Vous nous rendrez service en nous indiquant les rubriques que vous désiriez particulièrement y trouver.

Nous ne prétendons pas contenter tout le monde, mais nous ferons de notre mieux.

* * *

Nous tenons à la disposition du public un certain nombre d'exemplaires, grand format, du portrait de Mgr Langevin. Prix, 10 sous, frais d'expédition compris.

Adresser toutes les commandes au secrétariat de la Ligue des Droits du français, 98, Immeuble Dandurand, Montréal.

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

QUÉBÉCOIS OU QUÉBECQUOIS

Chaque fois que je vais pour écrire le nom de mes amis de la vieille capitale, j'hésite. Est-ce Québécois ou Québecquois ?

UN MONTRÉALAIS

LLOYD-GEORGE IGNORE-T-IL LE FRANÇAIS ?

J'ai lu, dans l'*Écho de Paris*, le récit de l'entrevue que Barrès eut avec Lloyd George. Or, un M. Millet leur servait d'interprète. Lloyd George ignorerait donc le français comme Barrès l'anglais. J'étais sous l'impression contraire. Quelque lecteur de l'*Action française* aurait-il des "tuyaux" à ce sujet ?

LES ACADIENS

On nous écrit: "Les journaux nous donnent la liste des ministres et députés acadiens du Nouveau-Brunswick. Quelque lecteur de l'*Action française* pourrait-il nous fournir une liste plus complète: celle des Acadiens qui, depuis l'institution du régime parlementaire, ont siégé dans les diverses assemblées législatives du pays ?"

AU PALAIS

Un lecteur dit: "Je vois que, dans une affaire considérable, on sera peut-être obligé de demander aux tribunaux l'exacte portée d'un texte législatif. Celui-ci porte, je crois, dans la version anglaise, *actual cost*, et, dans la française, *coût actuel*. Ce qui peut faire, vous le savez, une grosse différence.

"Quel est, d'après la jurisprudence commune, le texte qui a pré-séance ?"

JOURNAUX, LIVRES ET REVUES

CONTRE LES ANGLICISMES

Le *Droit*, le vaillant quotidien d'Ottawa qui a déjà tant fait depuis sa fondation pour la cause du français, vient de s'assurer les services d'un nouveau collaborateur, *Argus*, dont la plume vivante fera, chaque semaine, la guerre aux anglicismes.

"Par ricochet, écrit celui-ci dans son premier article, j'élargirai le cercle de mes opérations, en m'attaquant aux coutumes et aux manies anglaises que certains de nos compatriotes trouvent de bon ton d'imiter, croyant en cela se rendre intéressants."

Voilà, certes, du bon travail, de la bonne action française. Nos félicitations.

LE PATRIOTISME

A mon fils: tel est le titre d'un livre que vient de publier, à Maisonneuve, *Madame Théry*. C'est une gerbe très riche de leçons et de conseils maternels.

Ainsi débute le chapitre XIV: "Je me sentirais coupable de clore cette énumération de tes obligations sans te dire un mot du patriotisme, de la nécessité où tu es de conserver ta langue." Et en des phrases vibrantes, l'auteur rappelle nos origines, refait l'histoire de la persécution ontarienne, dénonce l'esprit de parti, stigmatise ceux qu'elle appelle les renégats et les Judas de la race et conclut en montrant que le patriotisme bien compris fait un devoir aux honnêtes gens de s'occuper de la chose publique.

Tout jeune homme et toute mère liront avec profit ces pages saines et vigoureuses.

PAR NOS CHAMPS ET NOS RIVES...

Le nouveau livre de Mlle Lamontagne est l'une des œuvres les plus canadiennes qui aient encore été publiées.

C'est l'hommage que nous sommes heureux de lui rendre avec tous ceux qui en ont jusqu'ici parlé.

LA GRANDE REVUE

Notre ami, M. Arthur Saint-Pierre, ancien chef du secrétariat de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, vient de lancer la première livraison d'une revue hebdomadaire illustrée qui s'affirme comme l'un des bons soldats de notre langue.

Nous lui souhaitons cordialement le plus vif succès.

LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

La dernière livraison du Bulletin de la Société de Géographie de Québec contenait à ce propos une note importante.

Le sujet sera prochainement traité en détail chez nous.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LA QUESTION BILINGUE: LES DEUX NOUVELLES LOIS ONTARIENNES

Voici le texte définitif des deux nouvelles lois adoptées par l'Assemblée législative de l'Ontario à sa dernière session:

No. 153.

1917.

BILL

An Act respecting the Appointment of a Commission for the Ottawa Separate Schools.

Preamble.

WHEREAS the Board of Trustees of the Roman Catholic Separate Schools for the City of Ottawa has heretofore neglected and refused to conduct the said schools according to law, and it is desirable to provide for the appointment of a Commission to conduct and manage the said schools in case the Board makes further default;

Therefore His Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:—

Appointment of Commission.

1. Whenever the said Board shall neglect or refuse to conduct the schools under its control according to law the Minister, with the approval of the Lieutenant-Governor in Council, may appoint a Commission of not less than three nor more than seven persons to act in place of the Board.

Powers of Commission.

2. The Commission may take possession of and administer the property and assets of or under the control of the Board and may levy

and collect any rates and taxes which the Board might otherwise be entitled to levy and collect and shall exercise and perform the rights, powers, privileges and duties of the Board in place of the Board.

Restoring Board.

3. The conduct and management of the schools shall be restored to the Board by the Minister of Education whenever it shall appear that the schools will be conducted by the Board according to law.

Determination of the right to appoint commission.

4. If any question arises as to whether the circumstances justify the appointment or the continuance of a commission it shall be determined on summary application to the Supreme Court at Toronto.

Order of Supreme Court.

5. The Supreme Court may on summary application make any order that may be necessary to secure to the Commission appointed under this Act possession of the property and assets to which it is entitled.

Minister may appoint.

6. The Commission shall be a Corporation and the Minister of Education with the approval aforesaid may appoint Commissioners in addition to or in substitution for Commissioners theretofore appointed, provided the number of persons forming a Commission shall not at any time exceed seven.

Duty of commission. (Rev. Stat., c. 270.)

7. The Commission shall conduct the said schools in accordance with *The Separate Schools Act*.

Advance of monies to commission.

8. The Minister of Education, with the approval of the Lieutenant Governor in Council, may from time to time advance monies from the Consolidated Revenue Fund to the Commission to enable it to carry on the schools under its control.

9. This Act shall come into force on and from a day to be named by the Lieutenant-Governor in Council by his proclamation.

BILL

An Act respecting the Roman Catholic Separate Schools of the City of Ottawa.

Preamble.

WHEREAS pursuant to an Act respecting the Board of Trustees of the Roman Catholic Separate Schools of the City of Ottawa passed in the fifth year of the reign of His Majesty, King George the Fifth, chaptered 45, the Minister of Education with the approval of the Lieutenant-Governor in Council on the 20th day of July, 1915, appointed a Commission consisting of Denis Murphy, now deceased, Thomas D'Arcy McGee and Arthur Charbonneau herein referred to as "the Commissioners" to conduct and manage the Roman Catholic Separate Schools of the City of Ottawa, which said Act has been declared to be ultra vires; and whereas the Board of Trustees of the said Separate Schools prior to the appointment of the said Commission, had neglected and failed to open, keep open, maintain and conduct the said schools according to law and to provide qualified teachers therefor, had threatened at various times to close the said schools and had neglected and refused to discharge and perform the duties imposed upon it by law to the loss and damage of the supporters of the said schools and to the serious prejudice of the children entitled to attend the same; and whereas by reason of the neglect and default of the Board as aforesaid it was necessary to provide special means for the education of the children entitled to attend the said schools until the Board should be willing to perform its lawful duties in respect to said schools, and the Commissioners were appointed for that purpose; and whereas the Commissioners entered into possession of the school premises and property on the 26th day of July, 1915, and thereafter maintained and conducted the said schools continuously until the said Act was declared to be ultra vires, during the whole of which time the said Board was unwilling to conduct the said schools according to law; and whereas the Commissioners in carrying on said schools and meeting obligations of the Board disbursed \$68,873.43, which at the date of their appointment stood to the credit of the Board in the Quebec Bank at Ottawa, the further sum of \$84,156.04 received out of Court pursuant to an order of the Appellate Division of the Supreme Court of Ontario, dated the

3rd day of April, 1916, and the further sum of \$71,944.08 received from other sources, all of which sums of money were by law applicable to the maintenance and conduct of the said schools; and the Commissioners in the maintenance, conduct and management of the said schools, also incurred a liability to the Bank of Ottawa for \$71,891.16 and interest thereon which still remains unpaid; and whereas the Board has commenced actions against the Quebec Bank, the Bank of Ottawa and the Commissioners to recover the monies so disbursed as aforesaid and has refused to assume the said liability to the Bank of Ottawa and it is desirable to declare the rights of the parties;

Therefore His Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:—

Relief of commissioners.

1. It is declared that the Commissioners disbursed the monies and incurred the liability herein recited for payments and expenditures which were necessary to maintain and carry on the said schools and which should have been made by the Board in the proper conduct and management of the said schools but for its wrongful neglect and default as aforesaid.

Commission entitled to indemnity from Board.

2. It is further declared that the said payments and expenditures shall be deemed for all purposes to have been made by the Commissioners for and on behalf and at the request of the Board and that the Commissioners are entitled to indemnity from the Board in respect thereof.

Debt to bank to be debt of Board.

3. It is further declared that the said liability of \$71,891.16 and interest thereon to the Bank of Ottawa subject to the rights of third parties, if any, is a debt of the Board to the said Bank and that the Bank is entitled to set off the sum against any other monies of the Board in its hands.

Payment of debt to bank out of consolidated revenue.

4. In default of payment of the said liability by the Board the same may be paid to the bank out of the Consolidated Revenue Fund of the Province and thereafter the said sum with proper interest thereon

shall be a debt to His Majesty and may be recovered from the Board in any action brought for that purpose.

Pleading Act.

5. This Act may be pleaded as a defence to any action now pending or that may hereafter be brought by the Board against any person or Corporation in respect of any of the monies received and disbursed by the Commission as aforesaid.

6. The order-in-council made on the 26th day of August 1915, which is set out in the schedule herewith is confirmed and declared to be and to have been from the said date legal, valid and binding and the Commissioners shall be indemnified by the Province from and against all liability from indebtedness incurred by them or damages recovered against them by reason of any of said payments and expenditures by them as aforesaid or in consequence of anything done or suffered by them or any of them while acting as such Commissioners.

N. B.—L'arrêté ministériel auquel on fait ici allusion nous est arrivé trop tard pour publication dans cette livraison; nous le donnerons le mois prochain,

L'Action française

*publiera, en mai, un article de M. l'abbé
Lionel Groulx, sur le 275e anni-
versaire de la fondation
de Montréal.*